



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |  |
|---|--|
| <b>Title - Sujet</b><br>Amplificateur, radiofréquence   |  |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8482-182576/A  | <b>Date</b><br>2017-09-08  |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8482-182576   |  |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$QF-112-26430  |  |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>112qf.W8482-182576   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>   |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2017-10-23</b>  | <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Daylight Saving<br>Time EDT |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>   |  |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Mercier, Michel  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>112qf                                      |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-1732 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -  |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br><br>Specified Herein<br>Précisé dans les présentes |  |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electronics, Simulators and Defence Systems Div.  
/Division des systèmes électroniques et des systèmes de  
simulation et de défense

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

## Table des matières

|  |          |
|--|----------|
| <b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>   | <b>3</b> |
| 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....  | 3        |
| 1.2 ÉNONCÉ DU BESOIN.....  | 3        |
| 1.3 COMPTES RENDUS.....  | 3        |
| 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....   | 3        |
| <b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>                           | <b>3</b> |
| 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....                                       | 3        |
| 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....   | 3        |
| 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE DE SOUMISSIONS.....                                     | 3        |
| 2.4 LOIS APPLICABLES .....   | 4        |
| 2.5 PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES.....   | 4        |
| 2.6 AUCUN PRODUIT DE REMPLACEMENT .....  | 4        |
| <b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>                         | <b>4</b> |
| 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....  | 4        |
| <b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>                          | <b>5</b> |
| 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....  | 5        |
| 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....   | 6        |
| <b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>                           | <b>6</b> |
| 5.1. ATTESTATIONS À PRÉSENTER AVEC LA SOUMISSION.....  | 6        |
| 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....   | 6        |
| <b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>  | <b>7</b> |
| 6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....  | 7        |
| 6.2 ÉNONCÉ DU BESOIN.....  | 7        |
| 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....   | 8        |
| 6.4 DURÉE DU CONTRAT.....  | 8        |
| 6.5 RESPONSABLES.....  | 8        |
| 6.6 PAIEMENT .....   | 9        |
| 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....  | 10       |
| 6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....   | 11       |
| 6.9 LOIS APPLICABLES .....   | 11       |
| 6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....   | 11       |
| 6.11 CONTRAT DE DÉFENSE .....  | 11       |
| 6.12 PROGRAMME DES MARCHANDISES CONTRÔLÉES – CONTRAT .....                                       | 11       |
| 6.13 BIENS EXCÉDENTAIRES .....   | 11       |
| 6.14 MARQUAGE .....  | 11       |
| 6.15 ÉTIQUETAGE .....  | 12       |
| 6.16 ASSURANCES.....   | 12       |
| 6.17 ENSEMBLES INCOMPLETS.....   | 12       |
| 6.18 SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ – EXIGENCES (CODE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ Q)..... | 12       |
| 6.19 AUTORITÉ DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (MDN) – ENTREPRENEUR ÉTABLI AU CANADA .....           | 12       |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8482-182576  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8482-182576

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
W84-82-182576

Buyer ID - Id de l'acheteur  
112QF  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

|      |   |    |
|------|---|----|
| 6.20 | AUTORITÉ DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (MDN) – ENTREPRENEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER ET AUX ÉTATS-UNIS..... | 12 |
| 6.21 | DOCUMENTS DE SORTIE (MDN) – ENTREPRENEUR ÉTABLI À L'ÉTRANGER.....                                     | 12 |
| 6.22 | DOCUMENTS DE SORTIE (MDN) – ENTREPRENEUR ÉTABLI AUX ÉTATS-UNIS .....                                  | 12 |
| 6.23 | DOCUMENTS DE SORTIE (MDN) – ENTREPRENEUR ÉTABLI AU CANADA .....                                       | 12 |
| 6.24 | DOCUMENTS DE SORTIE – DISTRIBUTION, CLAUSE D5620C (2012-07-16) DU GUIDE DES CCUA .....                | 13 |
| 6.25 | PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON DE TOUS LES ÉLÉMENTS – ENTREPRENEUR ÉTABLI AU CANADA.....               | 13 |
| 6.26 | PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON DE TOUS LES ÉLÉMENTS – ENTREPRENEUR ÉTABLI AUX ÉTATS-UNIS<br>13         |    |
| 6.27 | MATÉRIAUX D'EMBALLAGE EN BOIS .....   | 13 |
| 6.28 | PALETTISATION .....   | 13 |

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Énoncé du besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 du contrat subséquent.

### **1.3 Comptes rendus**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats de la demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fait par écrit, au téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

La clause [2003](#) (2017-04-27), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporée par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à SPAC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – Demande de soumissions**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Les soumissionnaires doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de donner une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou encore demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et ainsi de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les communiquer à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, les soumissionnaires seront reconnus comme ayant accepté les lois applicables indiquées.

## **2.5 Programme des marchandises contrôlées**

La clause [A9130T](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

## **2.6 Aucun produit de remplacement**

La clause B4024T (2006-08-15), Aucun produit de remplacement, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

# **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

## **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires présentent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux [2] exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (deux [2] exemplaires papier)

Section III : Attestations (deux [2] exemplaires papier)

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière; aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de préparer leur soumission en suivant les instructions de présentation suivantes :

- a) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique imposant aux ministères et aux organismes fédéraux de prendre les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux au processus d'approvisionnement. Il s'agit de la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso ou à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences techniques obligatoires indiquées à l'article 4.1.1, Évaluation technique.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement indiquée à l'article 6.6.1 du contrat subséquent. Les soumissionnaires doivent indiquer le prix unitaire fixe dans le tableau à l'article 6.6.1.

#### **Fluctuation du taux de change**

La clause [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change, du *Guide des CCUA* est incluse par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.

##### **4.1.1 Évaluation technique**

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions.

###### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

exigence obligatoire 1 – se soumettre à l'exigence de livrer tous les éléments conformément à la clause 6.2, Énoncé du besoin, de la partie 6, Clauses du contrat subséquent;

exigence obligatoire 2 – confirmer que les éléments seront tous livrés au plus tard le 30 juin 2018 comme il est demandé.

#### 4.1.2 Évaluation financière

La clause [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, FAB destination, droits de douane et taxes d'accise inclus.

#### 4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit répondre aux exigences de la demande de soumissions et à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable comportant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les autres renseignements exigés.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera qu'une soumission n'est pas recevable ou qu'un entrepreneur est en situation de manquement s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante aura pour effet de rendre la soumission non recevable ou de constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1. Attestations à présenter avec la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les attestations ci-dessous dûment remplies.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que sa soumission passe à l'étape suivante du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8482-182576  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8482-182576

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
W84-82-182576

Buyer ID - Id de l'acheteur  
112QF  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai imparti, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin d'éviter que sa soumission ne soit rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de la coentreprise du soumissionnaire, le cas échéant, ne figurent sur la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) » pour l'équité en matière d'emploi qui se trouve au bas de la page du site Web d'[Emploi et développement social Canada \(EDSC\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et les conditions qui suivent s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Énoncé du besoin

L'entrepreneur doit livrer les éléments suivants au plus tard le 30 mars 2018 :

| Numéro de l'élément | Description                  | NNO              | Numéro de pièce                             | COF   | QTÉ | Conditions de livraison |
|---------------------|------------------------------|------------------|---|-------|-----|-------------------------|
| 1                   | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-8548 | A28880-255<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1   | FAB destination         |
| 2                   | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-9938 | A32956-600<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1   | FAB destination         |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8482-182576  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8482-182576

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
W84-82-182576

Buyer ID - Id de l'acheteur  
112QF  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

|   |                              |                  |   |       |   |                 |
|---|------------------------------|------------------|---|-------|---|-----------------|
| 3 | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-9939 | A31080-550<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1 | FAB destination |
|   |                              |                  |   |       |   |                 |

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions du contrat désignées par un numéro, une date et un titre sont tirées du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

Les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales – biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

##### 6.4.1 Période du contrat

La période visée par le contrat s'étend de l'attribution du contrat au 1<sup>er</sup> mai 2018, inclusivement.

##### 6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 30 mars 2018.

##### 6.4.3 Points de livraison

Tous les éléments doivent être livrés à l'adresse suivante :

Commandant de la base  
Base des Forces canadiennes Esquimalt  
Bâtiment 66, Colwood  
Victoria (Colombie-Britannique), Canada  
V9A 7N2

#### 6.5 Responsables

##### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Michel Mercier  
Titre : Chef de l'équipe d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Secteur : Secteur d'approvisionnement et de soutien d'équipements terrains et aérospatiaux  
Adresse : 11, rue Laurier, Place du Portage, Phase III, Gatineau (Québec)

Téléphone : 819-420-1732  
Courriel : Michel.Mercier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8482-182576  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8482-182576

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
W84-82-182576

Buyer ID - Id de l'acheteur  
112QF  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat. Toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus, à la suite d'une demande ou d'instructions verbales ou écrites d'une autre personne que l'autorité contractante.

### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : Casey Potter  
Titre : DNCS 5-5-8  
Organisation : Ministère de la Défense nationale  
Adresse : 455, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec)

Téléphone : 819-939-4077  
Courriel : casey.potter@forces.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à la portée des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### **6.5.3 Responsable des achats**

Therese Thomas  
D Mar P 4-3-5-2  
Ministère de la Défense nationale  
101, promenade du Colonel-By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
Téléphone : 819-939-5360  
Courriel : therese.thomas@forces.gc.ca

### **6.5.4 Représentant de l'entrepreneur**

**À remplir par l'entrepreneur au besoin.**

## **6.6 Paiement**

### **6.6.1 Base de paiement**

En contrepartie de l'exécution, dans des conditions satisfaisantes, de ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme conformément au présent article et au tableau ci-dessous. Ces paiements seront versés en dollars canadiens, taxes applicables en sus, rendus franco à bord (FAB) destination, conformément aux Incoterms 2010. FAB destination s'applique à l'article 6.4.3 ci-dessus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

| Numéro de l'élément | Description                  | NNO              | Numéro de pièce                             | COF   | QTÉ | Prix proposé par le soumissionnaire |
|---------------------|------------------------------|------------------|---|-------|-----|-------------------------------------|
| 1                   | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-8548 | A28880-255<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1   | À remplir par le soumissionnaire    |
| 2                   | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-9938 | A32956-600<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1   | À remplir par le soumissionnaire    |
| 3                   | Amplificateur radiofréquence | 5996-01-646-9939 | A31080-550<br>Aucun produit de remplacement | 8M906 | 1   | À remplir par le soumissionnaire    |

### 6.6.2 Limite de prix

La clause [C6000C](#) (2011-12-17), Limite de prix, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

### 6.6.3 Paiements multiples

La clause [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

### 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture aient été exécutés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés au destinataire pour attestation et paiement.  
Ministère de la Défense nationale  
Officier des services logistiques  
Base des Forces canadiennes Esquimalt  
Succursale Forces, C.P. 17000  
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2  
Canada
  - b. Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse ci-dessous.

Ministère de la Défense nationale  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

---

À l'attention de : D Mar P 4-3-5-2

- c. Une (1) copie doit être transmise à l'autorité contractante indiquée à l'article 6.5.1, Autorité contractante.

## **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste qui devra l'emporter sur celui de tout autre document figurant plus bas dans la liste.

- a) les articles de l'Accord;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*).

### **6.11 Contrat de défense**

La clause [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

### **6.12 Programme des marchandises contrôlées – Contrat**

La clause [A9131C](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées - contrat, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

### **6.13 Biens excédentaires**

La clause [A7500C](#) (2006-06-16), Biens excédentaires, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

### **6.14 Marquage**

La clause [D2000C](#) (2007-11-30), Marquage, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.15 Étiquetage**

La clause [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.16 Assurances**

La clause [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.17 Ensembles incomplets**

La clause [D9002C](#) (2007-11-30), Ensembles incomplets, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.18 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q)**

La clause [D5540C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q), du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.19 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – Entrepreneur établi au Canada**

La clause [D5510C](#) (2014-06-26), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi au Canada, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.20 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) – Entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis**

La clause [D5515C](#) (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.21 Documents de sortie (MDN) – Entrepreneur établi à l'étranger**

La clause [D5604C](#) (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.22 Documents de sortie (MDN) – Entrepreneur établi aux États-Unis**

La clause [D5605C](#) (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## **6.23 Documents de sortie (MDN) – Entrepreneur établi au Canada**

La clause [D5606C](#) (2012-07-16), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

---

## 6.24 Documents de sortie – Distribution, clause D5620C (2012-07-16) du *Guide des CCUA*

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. deux (2) copies accompagnant l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. une (1) copie électronique à l'autorité contractante;
- d. une (1) copie à :

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
À l'attention de : D Mar P 4-3-5-2

- e. une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. une (1) copie à l'entrepreneur;
- g. pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie à :

DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Courriel : [ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca](mailto:ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca)

## 6.25 Préparation pour la livraison de tous les éléments – Entrepreneur établi au Canada

La clause D3013C (2007-11-30), Préparation pour la livraison - entrepreneur établi au Canada, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## 6.26 Préparation pour la livraison de tous les éléments – Entrepreneur établi aux États-Unis

La clause D3019C (2007-11-30), Préparation pour la livraison - entrepreneur établi aux États-Unis, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## 6.27 Matériaux d'emballage en bois

La clause D2025C (2013-11-06), Matériaux d'emballage en bois, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.

## 6.28 Palettisation

La clause D6010C (2007-11-30), Palettisation, du *Guide des CCUA* est incorporée par renvoi dans le contrat et en fait partie intégrante.